

DECLARATION DE PROJET
PORTANT SUR L'INTERET GENERAL
ET LA MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE VENOSC

REALISATION DU PROJET LES CLARINES

VENOSC / LES DEUX ALPES
PROJET « CLARINES »
23 novembre 2018

ZONES URBAINES

UA	Zones agglomérées les plus anciennes de la commune, forte continuité, mixité des fonctions, pas de COS (sur site plat)
UAa	Zones agglomérées les plus anciennes de la commune, forte continuité, mixité des fonctions, pas de COS (sur site en pente)
UB	Zone centrale de l'Alpe de Venosc, densité élevée, mixité des fonctions, pas de COS
UBa	Zone périphérique (de la station) de l'Alpe de Venosc, hauteurs modérées pas de COS
UBc	Zone centrale de l'Alpe de Venosc à forte densité, dédiée à la réalisation d'un projet spécifique
UCa	Zone à dominante résidentielle, densité élevée, sur terrains plats
UCb	Zone à dominante résidentielle, densité moyenne, sur terrains en pente
UI	Zone d'activités artisanales

ZONES A URBANISER

AU	Zone à caractère naturel, de future urbanisation à l'occasion d'une modification ou d'une révision du Plan Local d'Urbanisme
AUAa	Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UAA
AUCa	Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UCa
AUCb	Zone à caractère naturel, de future urbanisation caractère de la zone UCb

ZONES AGRICOLES

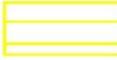
A	Zone d'activité agricole
As	Zone d'activité agricole en milieu naturel protégé

ZONES NATURELLES ET FORESTIERES

N	Zone de protection des espaces naturels
Nca	Zone naturelle équipée pour le camping
Nh	Zone à caractère naturel où existent des constructions
Nj	Zone naturelle de parcs et jardins
Nlo	Zone naturelle équipée pour les loisirs de plein air
Ns	Zone naturelle sensible
Nski	Zone naturelle, domaine skiable équipé
	Secteur protégé, carrière de Pierre Rousset

RISQUES NATURELS

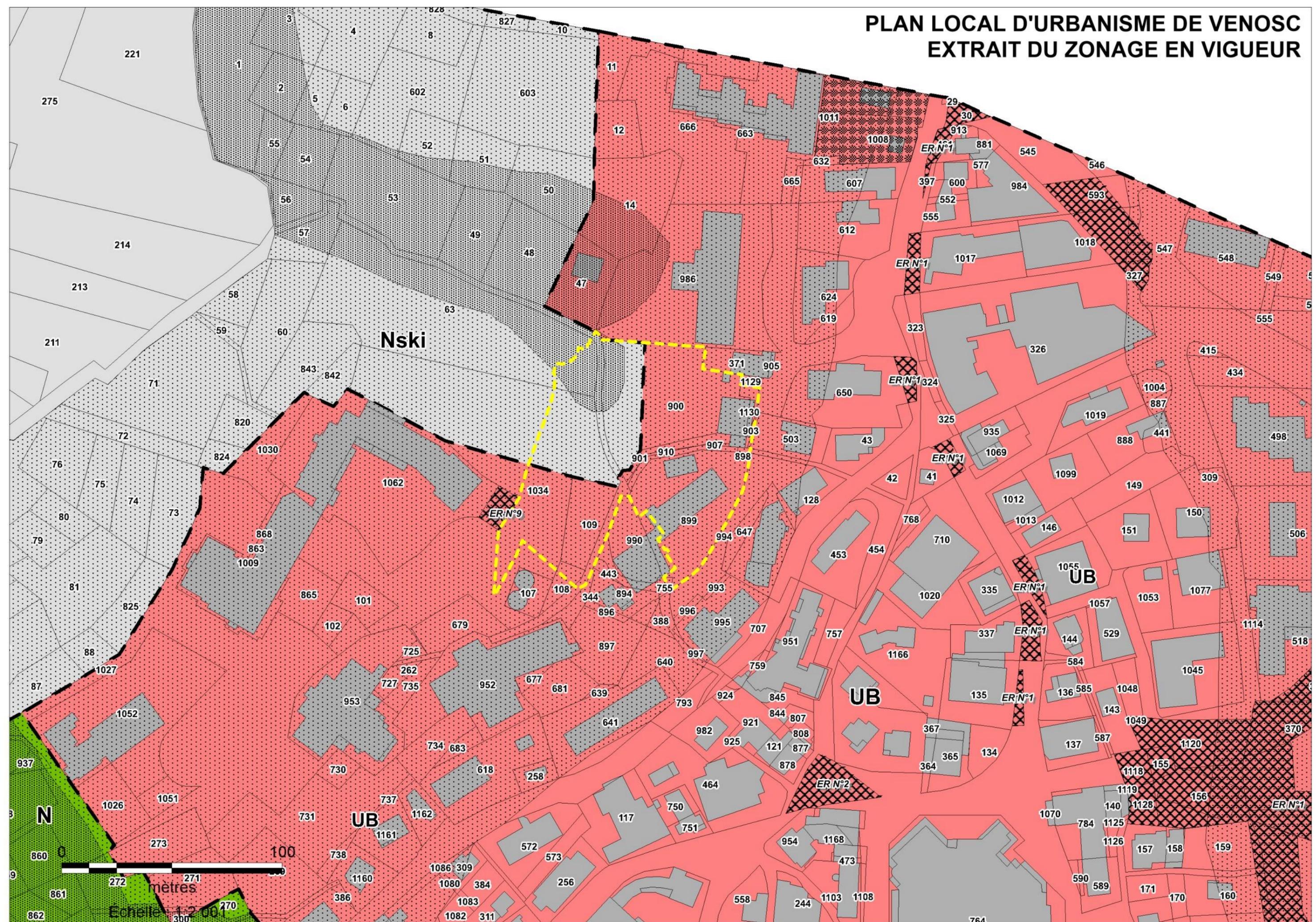
La commune de VENOSC est soumise à des risques naturels ; les indications des risques sont reportées sur le plan de zonage à titre indicatif et correspondent au projet de PPR de 1999 à l'exception de la zone Ubc où il s'agit d'une étude actualisée en 2017 (se référer à l'annexe 6 du PLU). Pour connaître la nature et les périmètres particuliers, se référer aux documents relatifs aux risques naturels en annexe du PLU.

	Risque fort
	Risque moyen
	Risque faible
	Limite de l'étude RTM sur les aléas impactant le secteur des Clarines du 17/10/2018, couvrant le périmètre de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.
	Zones constructibles sous prescriptions
	Zones inconstructibles sauf exceptions

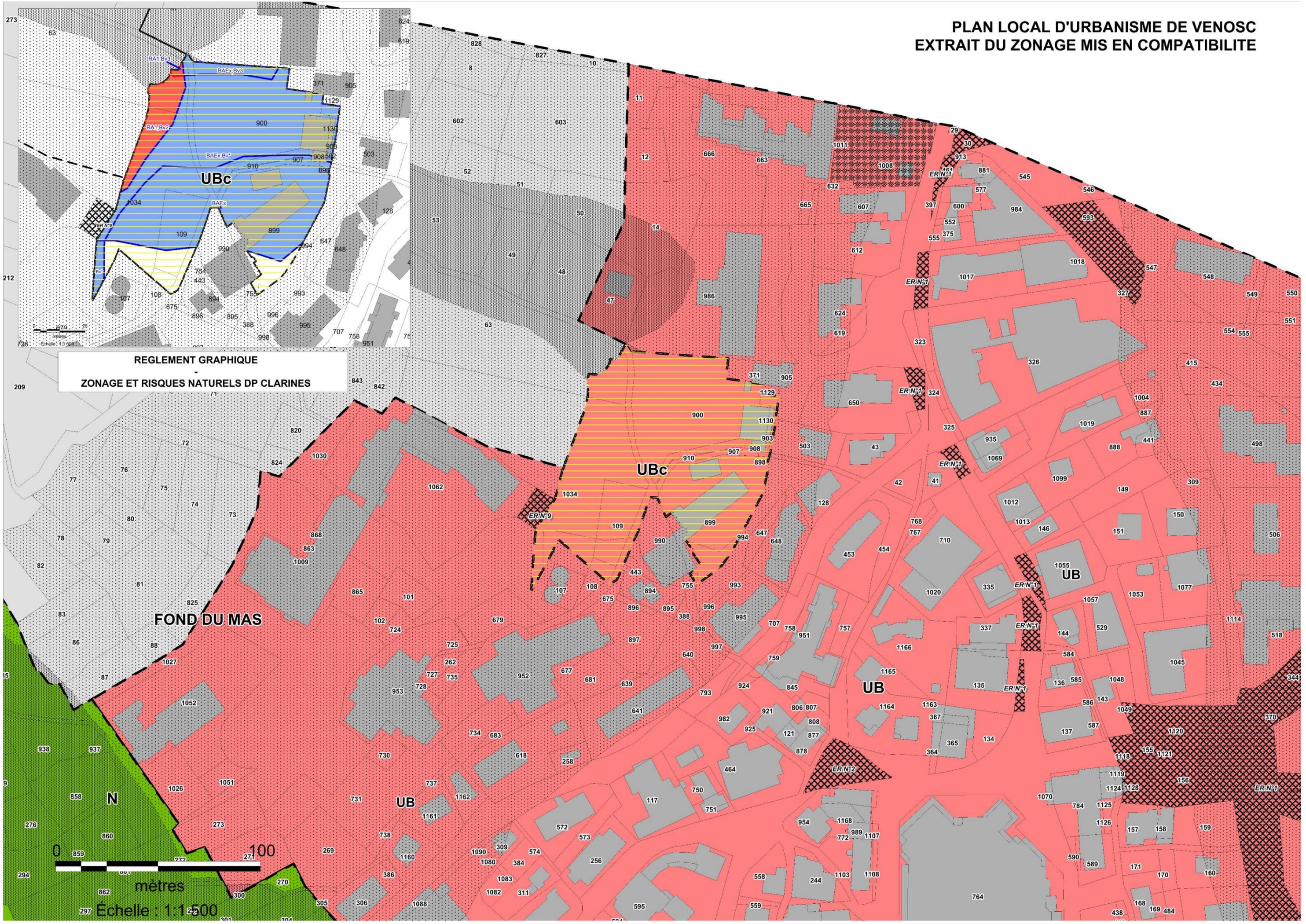
EMPLACEMENTS RESERVES ET SERVITUDES

	Emplacement réservé et son numéro le numéro renvoie à la liste des emplacements réservés
pi, pr, pe	périmètres de protection des captages d'eau potable
	Périmètre d'attente projet d'aménagement (P.A.P.A)

PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENOSC EXTRAIT DU ZONAGE EN VIGUEUR



PLAN LOCAL D'URBANISME DE VENOSC EXTRAIT DU ZONAGE MIS EN COMPATIBILITE



REGLEMENT GRAPHIQUE
ZONAGE ET RISQUES NATURELS DP CLARINES

FOND DU MAS

0 100
mètres
Échelle : 1:1500